



# Charte signalétique en agglomération

*Communes du Parc national des Cévennes*



# Signalisation d'information locale (SIL)

- Mise en œuvre d'une charte signalétique en agglomération pour les communes du parc national des Cévennes.
  - > Signalisation utilisée pour indiquer des services et équipements utiles aux usagers en complément de la signalétique de direction.
  - > Utilisation de panneaux normés (DC43 pour la présignalisation et DC29 pour la signalisation de position)



# Code couleur

- **Utilisation des couleurs complémentaires du PNC (charte graphique)**

- > ● : activités touristiques et culturelles

- > ● : services

- > ● : administrations

- > Possibilité d'utiliser qu'une seule couleur ;

- > Mat et dos des lames de couleur sable (RAL 1015) ;

- > Couleur orange du PNC pour la ceinture d'entourage du mât ;

- > Implantation bi-mats préconisée.



- > 2 idéogrammes maxi par indication (idéogramme réglementaire) ;
- > 6 lames maxi ;
- > Ordre d'affichage : flèche droite puis gauche ;
- > Une ligne (20 caractères maxi) ;

- **Activités touristiques et culturelles** : monuments, sites d'activités de pleine nature, musée.....
- **Services** : commerces, restaurants, hébergements, produits du terroir.....
- **Administrations** : mairies, hôpital, préfecture.....

# Relais d'information Services



- **Panneaux d'information composés :**

- > Plan du village (1)
- > Carte générale de la commune (2)
- > Panneau thématique (3) (optionnel)

- **Information :**

- > Situations des lieux avec numéro et code couleur ;
- > Possibilité recto verso
- > Typo et mise en page définis dans la charte.



# Coût moyen pour la fourniture

- 2 RIS et 20 SIL à 6 lames : 21 000 € HT
- 1 RIS et 10 SIL à 6 lames : 9 000 € HT
- À prendre en compte dans le budget:
  - > La réalisation des maquettes des panneaux ;
  - > La pose de la signalétique.
- La mise en œuvre de cette signalétique est un complément de la signalétique directionnelle déjà en place. Elle doit prendre en compte les flux routier et piéton.